

Motion 2324

pour des cours d'auto-défense au cycle d'orientation

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- le caractère de plus en plus violent de nos sociétés ;
- que les personnes sont confrontées à la violence ;
- que la violence frappe souvent les plus fragiles ;
- les conséquences sociales de la violence sur les victimes et la société dans son ensemble ;
- les effets délétères de la violence sur la cohésion sociale ;
- que des écoles alémaniques font appel à des professeurs de « self-defense » ;
- Que, axés sur l'auto-défense, ces cours n'incitent pas à la violence ;
- que les cours d'auto-défense pourraient avoir lieu dans le cadre des cours d'éducation physique ;
- le succès des expériences pilotes menées à Genève ;
- que l'école doit aussi transmettre des connaissances sociales utiles dans la vie,

invite le Conseil d'Etat

à intégrer, dans le cadre des programmes d'activités du mercredi après-midi, des cours d'auto-défense.